

Assemblée générale de la Fcva

REGROUPEMENTS, RESTRUCTURATIONS ET RÉFORMES

Restructurations d'entreprises, agrément, Ocm, place de la coopération dans la filière... de nombreux sujets évoqués lors de l'assemblée générale de la fédération des coopératives vinicoles d'Aquitaine ont été débattus le 4 février dernier à la maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux



Quelques actions caractéristiques de cette année 2007 ont été rappelées par Dominique Saintout, directeur de la Fcva. Au-delà du volet statutaire et social, le fait le plus marquant de cette année est le regroupement étonnant des caves coopératives. Le département girondin compte aujourd'hui cinq pôles (cf. encadré). Pour Stéphane Héraud, réélu à la présidence « la coopération viticole d'Aquitaine en 2007 a construit de solides fondations, des bases fortes pour affronter les marchés de demain. La coopération a su dépasser ses anciens clivages, surmonter les nombreux blocages, enterrer les querelles de clocher pour mettre en place des entreprises leaders dotées de véritables compétences techniques et humaines. Souhaitons que des réalisations concrètes voient le jour au cours de cette nouvelle année. Les fusions et les alliances peuvent jouer un rôle déterminant pour la pérennité et la performance de l'organisation coopérative. »

Positions sur les réformes de l'Ocm et de l'agrément

La Fcva a également suivi, participé aux débats et négociations sur des sujets concernant la filière dans son ensemble. Sur le projet

de l'Ocm, les propositions évoquées ne satisfont pas la coopération. Denis Baro, secrétaire général en a commenté quelques aspects : « l'arrachage temporaire demandé depuis longtemps par la coopération aurait été un moyen plus efficace que l'important arrachage définitif préconisé. Aujourd'hui, la consommation mondiale augmente, pourquoi se priver de moyens de production et laisser la concurrence, les pays du nouveau monde, produire à notre place ? ». Puis évoquant la distillation, le secrétaire général considère que : « faire du vin pour le distiller, n'est pas digne du métier de vigneron. Par contre nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas augmenter les stocks ! ».

Dominique Saintout, directeur de la Fcva n'a pas mâché ses mots à propos de la réforme de l'agrément même s'il estime que « contrôler le produit de manière aléatoire comme cela est prévu, avec éventuellement des sanctions importantes pourra certainement permettre de responsabiliser vraiment tous les opérateurs. »

Stéphane Héraud insiste ensuite sur le fait que la réforme de l'agrément doit mettre en place un système équitable quel que soit le statut de l'opérateur, sa taille et son mode de commercialisation, et surtout de garder à l'esprit le principe fondateur de la réforme : la responsabilisation des opérateurs.

Focus sur le Grenelle de l'environnement

En fin de réunion, Joël Rochard, expert national environnement et responsable du pôle environnement durable de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, a présenté les principales conclusions du Grenelle de l'environnement qui constitueront désormais les orientations de l'agriculture et de la viticulture française de demain.

Les principaux points à retenir :

- le développement de la production biologique doit atteindre 6% de la SAU ou équivalent en Bio d'ici 2010 et 20% en 2020 ;
- changer de stratégie vis-à-vis des intrants : réduction très nette des produits phytosanitaires, de 50% d'ici dix ans avec le retrait des produits les plus préoccupants. Quarante sept molécules sont actuellement visées et seront interdites à la vente fin février 2008 et d'utilisation fin 2008 ;
- la gestion des effluents et des déchets ;
- faire évoluer la totalité de l'agriculture française vers des modes de production durable par la mise en place dès cette année d'un processus de certification/notation environnementale des exploitations sur une démarche volontaire (objectif : viser 50% des exploitations certifiées en 2012) ;
- lancer dès 2008 un grand programme de recherche appliquée et de formation sur l'ensemble du monde agricole (agriculteurs, chambres d'Agriculture, Inra,...) dans le but de former en cinq ans 20% des agriculteurs aux techniques intégrant l'environnement.



Joël Rochard

Quant à l'évolution du climat et l'effet de serre aujourd'hui démontrés, la viticulture doit réfléchir aux moyens de limiter cet impact. Joël Rochard expose différentes solutions pour y remédier notamment le raisonnement des traitements ; baisser la consommation énergétique en isolant convenablement les bâtiments ; dans le déplacement des personnes réduire le fret routier ; utiliser des piquets en bois plutôt qu'en acier...pour terminer sur une citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « *On n'hérite pas de la Terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants.* »

C. Borderie Boivert

LES FUSIONS CAVES COOPÉRATIVES S'ACCÉLÈRENT

- Juillet 2007 : **Alliance Bourg à Pugnac** née de la fusion des caves coopératives de Lansac, Tauriac et Pugnac. Volume : 60 000 hl.
- Juillet 2007 : **Union de Guyenne à Sauveterre**, regroupant les caves coopératives de Génissac, St Pey de Castets, Sauveterre. Volume : 185 000 hl.
- Décembre 2007 : **Union Côtes de Bordeaux à Civrac**, regroupant les caves coopératives de Hauts de Gironde, Alliance Bourg. Volume : 220 000 hl.
- Janvier 2008 : **Union Vignobles et Vins de Bordeaux Aquitaine à Monségur**, regroupant les caves coopératives de Landerrouat-Duras-Cazaugitat, Monségur, Mesterrieux, Ste Radegonde, Bergerac le Fleix, Blasimon, Gironde/Dropt, St Pierre d'Aurillac, Langoiran, St Christophe de Double. Volume : 445 000 hl.
- 1er Février 2008 : **Fusion des caves coopératives de Rauzan et Romagne à Rauzan**. Volume : 160 000 hl.